

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## **LA COMMUNE DE VOULEME**

L' An deux mil quinze le 19 Octobre 2015 à 20 H 30 , le Conseil Municipal de la Commune de VOULEME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr GALLAIS.R, Maire.

**PRESENTS** : GALLAIS.R, FONTENEAU. A, BEAUDIN.C, BASTIER.E, SINGEOT. B, GOUMAIN.P, BERGERON.L, NEVEUX B, THENAULT I, MINOT P.

**EXCUSES** : PACTON P

**SECRETAIRE SEANCE** : FONTENEAU A

**Date de convocation** : 13 Octobre 2015

**Nombre de Conseillers** : 11

**Présents** : 10

**Votants** : 10

**1 ère Délibération**

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

#### **DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois a adopté en sa séance du 22 Septembre 2015, un projet de modification de ses statuts modifiant ses compétences.

Les Conseils Municipaux des communes adhérentes doivent se prononcer sur cette modification.

Le Maire donne lecture du projet de modification des statuts approuvés par le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois conformément au projet annexé à la présente délibération ;

-de solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois, tels que définis.

**2 ème Délibération**

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1 ERE CLASSE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du départ à la retraite de Mme CHARTIER Danielle, Adjoint Administratif Principal 1 ère classe, au 31/12/2015.

Afin de pouvoir informer la personne qui la remplacera sur les dossiers en cours, il serait souhaitable de recruter à compter du 23 Novembre 2015 un nouvel agent et de créer un

poste d'Adjoint administratif 1 ère classe, à raison de 20 H/35 par semaine à compter de cette date.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable à la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1 ère classe à compter du 23 Novembre 2015 à raison de 20 H/ 35 par semaine

Arrête ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel à compter du 23 Novembre 2015 :

**ADMINISTRATIF :**

Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe 20 H/35 par semaine

Adjoint Administratif 1 ère classe 20 H/35 par semaine

**TECHNIQUE :**

Adjoint Technique 2 ème classe 35 H par semaine

Adjoint Technique 1 ère classe 32/35H par semaine

*A compter du 1 er Janvier 2016* : (suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal 1 ère classe)

**ADMINISTRATIF :**

Adjoint Administratif 1 ère classe 20H/35 par semaine

**TECHNIQUE :**

Adjoint Technique 2 ème classe 35 H par semaine

Adjoint Technique 1 ère classe 32/35H par semaine

**3 ème Délibération**

**ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence Technique Départementale du 9 Mars 2015,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental de la Vienne du 4 Juin 2015,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence Technique Départemental du 9 Mars 2015 et la délibération de la Commission Permanent e du Conseil Départemental du 4 Juin 2015 portant sur l'adoption des nouveaux statuts de l'ATD 86.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux des Communes membres de l'ATD 86 de se prononcer sur l'approbation de la modification statutaire proposée.

Au terme de cette procédure d'approbation, la modification des statuts sera prononcée par arrêté du Préfet.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur la modification des statuts de l'ATD86.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté décide à l'unanimité:

D'approuver la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale telle que proposée.

#### 4<sup>ème</sup> Délibération

#### FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération du 24 Juin 2015, le Conseil Communautaire a alloué un fonds de concours à la Commune de VOULÊME d'un montant de 14 000 € au titre du financement du fonctionnement d'équipements communaux divers.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est nécessaire d'établir un état de dépenses de fonctionnement d'équipement afin de percevoir les fonds de concours attribués par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le versement des fonds de concours tels que présentés,
- charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et l'autorise à signer les pièces utiles à ce dossier.

#### 5<sup>ème</sup> Délibération

#### DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT « Eaux de Vienne-SIVEER »

Dans le cadre de la fusion/dissolution des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, une nouvelle entité a été créée et a été dénommée « eaux de Vienne-Siveer »

Monsieur le Maire, rappelle que la collectivité est membre du Syndicat mixte « Eaux de Vienne-Siveer » et informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 24 Février 2015, le Comité Syndical d'Eaux de Vienne-Siveer » a approuvé ses nouveaux statuts.

Par ailleurs, à la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté interpréfectoral n° 2015-D2/B1-025 en date du 19 Août 2015 portant modification des statuts du syndicat, il est demandé

au Conseil Municipal parmi les deux délégués titulaires actuels, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour siéger au Comité Syndical d'Eaux de Vienne-Siveer.

Après en avoir délibéré, le Conseil MUNICIPAL :

Décide de désigner parmi nos délégués actuels :

- Monsieur GALLAIS Raymond délégué titulaire,
- Monsieur FONTENEAU Alain, délégué suppléant

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### QUESTIONS DIVERSES

Recrutement d'une secrétaire de Mairie : Madame CHARTIER Danielle, actuelle Secrétaire fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31/12/2015. La vacance d'emploi a été publiée par le centre de gestion en juillet, les candidatures ont été reçues jusqu'au 15/09/2015. Les entretiens ont eu lieu le 9 Octobre 2015 avec le Centre de Gestion. Monsieur le Maire informe le Conseil que la candidature de Madame GABORIAUD Adeline a été retenue. Elle sera recrutée par voie de mutation sur le poste d'Adjoint Administratif 1 ère classe à compter du 23 Novembre 2015 pour un temps partiel de 20 h/35 Les nouveaux horaires d'ouverture au public seront prochainement publiés par voie d'affichage.

Travaux parking cimetièrre : Avant les plantations paysagères, il convient de fixer un grillage de protection en amont pour protéger le site des chevreuils. Accord du Conseil Municipal, les travaux seront effectués par l'agent Technique Municipal

Départ à la retraite secrétaire de Mairie : Une cérémonie officielle est prévue le vendredi 11 Décembre 2015 à 18 H à Saint-Gaudent.

Date de la cérémonie des vœux : Le Conseil Municipal retient la date du samedi 9 Janvier 2016

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Le Conseil Municipal